Journée organisée par Citoyenneté Active Lorraine (CAL) en partenariat avec le CNAHES-Lorraine et le CREAI-Grand Est

« Personnes en situation de handicap et maladies invalidantes : quelle citoyenneté ? »

Vendredi 3 février 2017 de 9h à 17h

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle Esplanade Baudot 54000 – NANCY.

Ouverture de la journée par Mathieu KLEIN

Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Reprise intégrale 11'30 prononcé suivant l'introduction par Gérard Toussaint, le Président du CAL

Merci Gérard, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs.

Je suis heureux de vous accueillir, et finalement je vous accueille chez vous, puisque l'hôtel du département est une des maisons communes de la République. C'est un espace ouvert qui s'enorgueillit d'accueillir régulièrement des manifestations culturelles, des débats citoyens, des assemblées générales ; bref, espace auquel vous contribuez car, comme le dit fort à propos le nom de votre association : il n'y a pas de citoyenneté qui ne soit pas active !

En tout cas la citoyenneté ce n'est pas simplement le fait d'appartenir à la communauté nationale, de mettre un bulletin dans l'urne à l'occasion, c'est un espace de droit et de devoirs qui finalement sont le ciment pour le vivre ensemble et je le dis d'autant plus que le sujet que vous avez choisi de travailler aujourd'hui autour des questions liées aux questions du handicap sont un sujet ne sont pas si souvent abordées sous l'angle de la citoyenneté.

Les politiques liées à l'accompagnement des personnes handicapées sont souvent des politiques liées à leur autonomie et à leur inclusion sont souvent des politiques — en tout cas elles héritent plutôt d'une longue histoire — qui est celle des politiques descendantes.

D'où la collectivité « prend en charge », « veille à ». Aujourd'hui il s'agit de « faire avec », de construire « à partir de », de mettre la personne au cœur finalement de toute délibération et décision politique qui a un impact sur la vie des personnes. Cela peut apparaître comme une injonction ; or il faut aller un peu au-delà des mots. C'est tout un processus qu'il faut reprendre.

La loi de 2005 a été un premier élément déterminant, la récente loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui croise un certain nombre de dispositions sur la citoyenneté est un pas important aussi. Et dans cette maison, ici en de Meurthe et Moselle – je le dis d'autant plus simplement que c'est mon prédécesseur qui a porté à un haut niveau cette transition – toutes les politiques sont construites, et particulièrement celle de la solidarité autour de l'idée qu'elles doivent être construites avec les personnes.

Avant d'être en perte d'autonomie, avant d'être en difficulté pour accéder à un logement, à un emploi, pour accéder à un bâtiment public, pour accéder à une aide comme la MDPH¹, pour accéder à la possibilité de stationner, de se déplacer, à la culture, aux sports, aux loisirs, que sais-je encore ; avant tout cela, chacune et chacun est un citoyen avec des droits, des devoirs, et à un concours à apporter à la République.

On peut le dire aussi pour des personnes âgées ou tous autre types de personnes. Avant d'avoir des besoins, chacune et chacun a à apporter une contribution au Pacte Républicain.

Mais comment faire en sorte que ce que chacune et chacun a à apporter au Pacte Républicain soit aujourd'hui valorisé avant de considérer la personne comme ayant besoin d'être accompagnée? Ce n'est contradictoire, il n'y a pas d'opposition entre être contributeur et bénéficiaire. Nous sommes tous contributeurs aujourd'hui de la République et nous sommes tous bénéficiaires de la République aussi. Parce que nous nous faisons soigner, parce que nos enfants vont à l'école, parce que nous utilisons les infrastructures publiques, parce que nous nous déplaçons dans les transports collectifs sur des voiries entretenues par la collectivité, et que sais-je encore. Nous sommes tous à la fois contributeurs et bénéficiaires, pourquoi en irait-il autrement pour des personnes qui vivent avec un handicap; qui sont elles aussi contributrices et bénéficiaires de politiques publiques?

Alors c'est à un changement de logiciel finalement auquel nous devons aujourd'hui procéder, pour rebalayer l'ensemble de nos politiques publiques et pour nous permettre de trouver des réponses structurelles.

Dans le département j'ai évoqué la loi 2005, j'ai évoqué la loi ASD (Aide Sociale Départementale), je vais aussi dire aussi un mot de l'histoire parce que finalement ça a commencé avec la territorialisation des politiques de solidarité, y compris même avant 1998 je dois le dire, parce que la territorialisation - qui a par exemple permis à des services d'accompagnement de personnes âgées et handicapées d'être non pas seulement présents à Nancy pour tout le département, mais d'être présents partout dans les territoires - a donné un accès plus large aux personnes.

Si l'APCH par exemple en Meurthe-et-Moselle après la prestation compensatoire du handicap a eu l'écho qu'elle a connu dès l'origine, c'est en partie parce que le choix qui a été fait à l'origine est d'instruire et d'accompagner les personnes dans l'APCH² dans les territoires et pas uniquement dans un seul endroit. Ça a permis à la Meurthe-et-Moselle de se distinguer notamment au début de l'APCH très nettement, parce que le taux de couverture de l'APCH dans le département est infiniment plus important que celui d'autres départements. Alors c'est aujourd'hui normalisé, mais la territorialisation, c'est à dire la proximité a été un élément déterminant. Et la COMEX de la CDPH c'est-à-dire de la Commission exécutive de la MDPH, la CDAPH, la Commission Départementale à l'Autonomie des Personnes Handicapées, de la CDCA la Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie, sont des instances – alors c'est un peu du charabias tout cela – mais ce sont des instances au sein desquelles en Meurthe-et-Moselle nous avons toujours voulu privilégier la présence et la participation des personnes, comme nous le disons dans notre jargon, des usagers, c'est-à-dire celles et ceux qui sont à la fois contributrices et bénéficiaires. C'est important.

¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées.

² Allocation Personnalisée de Compensation du Handicap.

C'est important y compris lorsqu'on va jusqu'à aujourd'hui — la préfiguration de la Conférence des financeurs — sur la question de l'autonomie des personnes, sur la loi aujourd'hui donne comme moyens nouveaux dans les territoires pour conduire des projets favorisant l'autonomie. Et bien j'ai voulu qu'en Meurthe-et-Moselle par exemple, il n'y ait pas cette distinction entre les financeurs d'un côté et les usagers de l'autre; et que les usagers participent y compris à la Conférence des financeurs, pour y compris avoir leur mot à dire sur la nature des projets soutenus pour favoriser l'autonomie. C'est un autre exemple pour finalement favoriser cette porosité que nous devons soutenir.

Nous avons créé dans le département récemment un Service « Engagement et Citoyenneté », un service transversal des collaborateurs de la maison qui sur toutes les politiques publiques accompagnent et mobilisent l'engagement citoyen; ici bien sûr avec la Direction des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées qui fait ce travail important.

Alors tout cela, c'est cette co-construction à laquelle vous contribuez et je veux pour cela vous remercier. C'est fondamental à mes yeux que ce débat soit porté sur la place publique. C'est fondamental que la question du handicap ne soit plus une question de spécialistes, parce que vous savez, l'inclusion – je le disais d'ailleurs à Manuel Valls qui venait visiter à l'occasion du *Comité intermistériel du handicap* : il y a quelques semaines il a été présent en Meurthe et Moselle - on a eu ce débat avec un grand nombre d'acteurs sur « qu'est-ce que l'inclusion ? ».

L'inclusion ce n'est pas seulement donner de la possibilité à des personnes qui vivent avec un handicap d'être présentes dans tous les espaces de la société avec les mêmes droits ; c'est important ; mais c'est aussi dans l'autre sens l'inclusion c'est aussi toute la société qui doit s'inclure elle-même dans le monde du handicap ; c'est à dire faire du monde du handicap un monde qui n'en est plus un. C'est un aller et un retour. Et là encore c'est une participation où il n'y a pas de distinction entre celui qui contribue et celui qui bénéficie. Je crois que cette idée là est une idée qui peut apparaître comme une idée simple et peut-être trop simple, mais c'est un enjeu fondamental, fondamental parce que c'est celui qui met chaque citoyen et chaque citoyenne à égalité et qui donne à chacune et à chacun le plein exercice de sa citoyenneté.

Donc je suis très heureux – mon cher Gérard - que vous ayez choisi l'Hôtel du Département. Je vous souhaite de bons travaux.

Agnès Sylvestri que je vois là-bas, Vice Présidente en charge de l'autonomie et qui suit au quotidien les enjeux du handicap va rester avec vous un moment.

Je vous souhaite donc une bonne journée et de bons travaux et longue vie à Citoyenneté Active Lorraine!